

2.5 Administrative region code and name

NUTS level 2 code

Region Name

LU00	Luxembourg (Grand-Duché)
------	--------------------------

2.6 Biogeographical Region(s)

Continental (100.0%)

3. ECOLOGICAL INFORMATION

3.1 Habitat types present on the site and assessment for them

[Back to top](#)

3.2 Species referred to in Article 4 of Directive 2009/147/EC and listed in Annex II of Directive 92/43/EEC and site evaluation for them

Species					Population in the site					Site assessment				
G	Code	Scientific Name	S	NP	T	Size		Unit	Cat.	D. qual.	A B C D	A B C		
						Min	Max				Pop.	Con.	Iso.	Glo.
B	A247	Alauda arvensis			r				C	P	C	C	C	C
B	A229	Alcedo atthis			p	1	2	p		M	C	B	C	B
B	A052	Anas crecca			w				C	M	C	B	C	B
B	A052	Anas crecca			c				C	M	D			
B	A257	Anthus pratensis			r	3	5	p		G	C	B	C	B
B	A773	Ardea alba			w	5	10	i		M	C	B	C	B
B	A222	Asio flammeus		X	w	0				G	D			
B	A061	Aythya fuligula			r	1	2	p		G	B	B	C	B
B	A861	Calidris pugnax			c				R	M	C	B	C	C
B	A030	Ciconia nigra			r	1	4	i		G	B	B	B	A
B	A030	Ciconia nigra			c				C	M	B	B	B	A
B	A081	Circus aeruginosus			c				R	M	D			
B	A082	Circus cyaneus			w	1	5	i		M	B	B	C	B
B	A113	Coturnix coturnix			r	3	5	p		M	B	B	C	B
B	A153	Gallinago gallinago			r		1	p		G	B	C	B	C
B	A338	Lanius collurio			r	8	12	p		G	C	B	C	B
B	A340	Lanius excubitor			w	2	4	p		G	C	B	C	B
B	A340	Lanius excubitor			r	4	6	p		G	B	B	C	B
B	A152	Lymnocyptes minimus			w				R	P	D			
B	A073	Milvus migrans			r	0	1	p	R	P	D			
B	A074	Milvus milvus			r	3	6	i		G	C	B	C	B
B	A260	Motacilla flava			r	1	3	p		G	C	B	C	B
B	A072	Pernis apivorus			r				R	M	C	B	C	B
B	A118	Rallus aquaticus			r	1	1	p		M	C	B	C	C
B	A275	Saxicola rubetra		X	r	0				G	D			
B	A210	Streptopelia turtur			r	1	3	p		M	C	B	C	C
B	A162	Tringa totanus			c				R	M	B	C	C	C
B	A142	Vanellus vanellus			c				C	M	B	B	C	B

- **Group:** A = Amphibians, B = Birds, F = Fish, I = Invertebrates, M = Mammals, P = Plants, R = Reptiles
- **S:** in case that the data on species are sensitive and therefore have to be blocked for any public access enter: yes
- **NP:** in case that a species is no longer present in the site enter: x (optional)
- **Type:** p = permanent, r = reproducing, c = concentration, w = wintering (for plant and non-migratory species use permanent)
- **Unit:** i = individuals, p = pairs or other units according to the Standard list of population units and codes in accordance with Article 12 and 17 reporting (see [reference portal](#))
- **Abundance categories (Cat.):** C = common, R = rare, V = very rare, P = present - to fill if data are deficient (DD) or in addition to population size information
- **Data quality:** G = 'Good' (e.g. based on surveys); M = 'Moderate' (e.g. based on partial data with some extrapolation); P = 'Poor' (e.g. rough estimation); VP = 'Very poor' (use this category only, if not even a rough estimation of the population size can be made, in this case the fields for population size can remain empty, but the field "Abundance categories" has to be filled in)

3.3 Other important species of flora and fauna (optional)

4. SITE DESCRIPTION

[Back to top](#)

4.1 General site character

Habitat class	% Cover
N26	0.5
N09	0.2
N10	1.5
N07	4.5
N27	76.7
N06	0.5
N17	12.1
N16	4.0
Total Habitat Cover	100.00000000000001

Other Site Characteristics

Situation :La zone est sise sur le territoire de la commune de Troisvierges, couvrant une partie du haut plateau ardennais autour des localités de Troisvierges, Basbellain, Hautbellain, Huldange, Goedange et Wilverdange, englobant les vallées de la Woltz et différents affluents, dont notamment la Stauwelsbaach/Millebaach, ainsi que de la Fooschtbaach, située entre la frontière belge à l'ouest et au nord, Troisvierges au sud et Wemperhaard au nord-est. Milieu physique :La majeure partie de la zone est constituée par des fonds alluviaux et des couches à faciès gréseux du Siegenien supérieur appelées Schiste de Basbellain. Localement affleurent des grès et schistes gréseux compacts, grossiers, mal stratifiés, avec de rares bancs de grès argileux. Les sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse, non gleyifiés couvrent près de 2/3 de la zone. Les alluvions de la Woltz reposent dans les fonds de vallée. Localement, on trouve des sols limoneux peu caillouteux, non gleyifiés à modérément gleyifiés. Occupation du sol :La zone est caractérisée par la prépondérance des territoires agricoles qui occupent 3/4 de la Superficie totale et qui sont exploités à plus de la moitié comme prairies et pâturages. Les terres arables occupent environ 1/3. Les forêts qui forment moins d'1/5e de la zone sont constituées de manière similaire par des résineux et des feuillus. Dans la partie Sud de la zone subsistent deux petits îlots de Hêtraies à Luzule qui couvrent quelques hectares. A noter l'importance relative des zones humides qui occupent environ 1/20e de la zone.

4.2 Quality and importance

Intérêts selon la directive « Oiseaux » :Par rapport à la population nicheuse, il y a lieu de mettre en évidence le Milan royal *Milvus milvus* dont la densité de la population nicheuse est ici une des plus hautes au niveau de la Grande Région. D'autres rapaces y nichent en proximité et y recherchent la nourriture, dont le Milan noir *Milvus migrans*. Les fronts de taille des anciennes carrières accueillent le Grand-duc d'Europe *Bubo bubo*. La Bondrée apivore *Pernis apivorus* niche dans les environs et peut être observée régulièrement dans la zone. La zone est caractérisée par la présence d'espèces remarquables liées aux zones humides. Ces biotopes hébergent des espèces rares, inféodées aux prairies et zones humides. Malheureusement, ces dernières années, plusieurs espèces se sont éteintes en tant que nicheurs comme le Vanneau huppé *Vanellus vanellus*, le Tarier des prés *Saxicola rubetra* ou le Pipit farlouse *Anthus pratensis*. Cependant, les espèces sont régulièrement présentes en période de migration. Tandis que la Bergeronnette printannière *Motacilla flava* et la Caille des blés *Coturnix coturnix* persistent dans des habitats similaires en tant que nicheurs. L'Alouette des champs *Alauda arvensis* est plutôt inféodée aux milieux secs et ouverts, dont notamment les versants et plateaux, utilisés en tant que labours ou herbages. Les populations d'autres espèces, comme la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* et la Pie-grièche grise *Lanius excubitor* affichent de bons effectifs dans cette zone, notamment dans les paysages structurés aux abords des zones humides et des pâtures. Une des espèces emblématiques de la zone est la Cigogne noire *Ciconia nigra* qui n'y niche pas, cependant peut être observée régulièrement en période de reproduction ou en migration à la recherche de nourriture dans les ruisseaux et prairies humides. D'ailleurs un certain nombre d'espèces d'oiseaux rare ou menacées, non-nicheurs ou éteints, s'y rassemblent dans les zones noyaux. A mentionner la Bécassine des marais *Gallinago gallinago*, jadis nicheur de la région qui aujourd'hui ne fait que plus y passer en migration, ainsi que plusieurs autres espèces de limicoles. Plusieurs individus de la Grande Aigrette *Casmerodius albus* (syn. : *Egretta alba*) hivernent depuis quelques années de manière régulière dans la zone. De même, la zone

accueille annuellement plusieurs individus de Busards Saint-Martin *Circus cyaneus*, et en période de migration le Busard des roseaux *Circus aeruginosus* y passe régulièrement. Les quelques zones humides avec plans d'eau sont visitées par différentes espèces de canards, dont le Fuligule milouin *Aythya fuligula* ou la Sarcelle d'hiver *Anas crecca*. Au niveau des plans d'eau, ainsi que le long des cours d'eau, le Martin pêcheur *Alcedo atthis* guette ses proies. Alors que les roselières accueillent différents spécialistes comme le Râle d'eau *Rallus aquaticus*. La Tourterelle des bois *Streptopelia turtur*, espèce fortement menacée au niveau européen, persiste tant bien que mal dans cette zone. Une espèce très intéressante, la Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus* est constatée de manière non régulière, alors qu'elle s'est déjà installée dans les massifs forestiers outre frontière. Autres intérêts écologiques : La zone abrite onze types d'habitats de l'annexe I de la directive « Habitats », dont des hêtraies à Luzule, des forêts alluviales, des tourbières boisées et tourbières tremblantes ou de transition, mais également des mégaphorbiaies, prairies maigres de fauche, des prairies à Molinie et des nardaies, ainsi que des landes, falaises et finalement aussi des cours d'eau à Ranunculion fluitantis. Un des intérêts majeurs de cette zone est le ruisseau de la Woltz et de ses affluents qui se trouve dans un état proche de l'état naturel et leurs plaines alluviales respectives présentant des zones humides riches en espèces. Le ruisseau Woltz présente des biotopes remarquables et héberge la Lamproie de Planer *Lampetra planeri* ainsi que le Chabot *Cottus gobio*. Le Castor d'Europe *Castor fiber* est de retour à plusieurs endroits de la zone. Tandis que la présence des prairies et zones humides, ainsi que de prairies maigres de fauche et pâtures extensives sont d'autres points forts. A souligner notamment la présence du Cuivré de la bistorte *Lycaena helle*. Ces prairies et zones humides hébergent plusieurs espèces de plantes fortement menacées et figurant sur la liste rouge nationale. Finalement, l'ancien tunnel ferroviaire accueille plusieurs espèces de chiroptères, dont le Grand Murin *Myotis myotis* et le Murin à oreilles échanquées *Myotis emarginatus*.

4.3 Threats, pressures and activities with impacts on the site

The most important impacts and activities with high effect on the site

Negative Impacts			
Rank	Threats and pressures [code]	Pollution (optional) [code]	inside/outside [i o b]
H	K02.03		i
M	J02.01.03		i
M	A04.03		i
M	A08		i
H	A02		i

Positive Impacts			
Rank	Activities, management [code]	Pollution (optional) [code]	inside /outside [i o b]
M	A03.02		i
M	A04.02.02		i
M	A04.02		i

Rank: H = high, M = medium, L = low

Pollution: N = Nitrogen input, P = Phosphor/Phosphate input, A = Acid input/acidification,

T = toxic inorganic chemicals, O = toxic organic chemicals, X = Mixed pollutions

i = inside, o = outside, b = both

4.4 Ownership (optional)

4.5 Documentation

Biver G. & T. Conzemius (2010); Die territoriale Revierpopulation des Rotmilans *Milvus milvus* in Luxemburg 2009. Regulus WB 25: 13 - 27.
 Biver G. & T. Conzemius (2010)2: Die territoriale Revierpopulation des Schwarzmilans *Milvus migrans* in Luxemburg 2009. Regulus WB 25: 28 - 40.
 Biver G., P. Lorgé, T. Conzemius & J. Weiss (2010); Identification des zones d'intérêt ornithologique au Luxembourg. Regulus WB 25: 84-108.
 Biver, G. (2008); Wiesenvogel-Kartierung 2007: Vorkommen von Schafstelze *Motacilla flava*, Wiesenpieper *Anthus pratensis* und Braunkehlchen *Saxicola rubetra* in drei ausgewählten Grünlandgebieten Vergleichsstudie zu 1996. Regulus WB 23: 1-12.
 Biver, G. (2010); Inventar der „Wichtigen Vogelschutzgebiete“ in Luxemburg – Stand 2010. Regulus 06/2010.
 Biver, G., P. Lorgé & F. Schoos (2007); Der Raubwürger *Lanius excubitor* in Luxemburg - Stand 2006. Regulus WB 22: 42-51.
 Biver, G., P. Lorgé, F. Schoos, M. Grof & F. Sowa (2009); Artenschutzprogramm Raubwürger *Lanius excubitor* in Luxemburg. Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'environnement.
 FABER T., 1975; Etude phytosociologique et à la protection des biotopes humides au Gr.-Duché de Luxembourg. Mémoire d'aspirant professeur de Lycée. Medernach.
 HELLEF FIR D'NATUR, 1993; Dossier de classement de la réserve naturelle "Cornelys Millen", Luxembourg.
 Jans, M., P. Lorgé, J. Weiss (2000); Der Schwarzstorch *Ciconia nigra* in Luxemburg. Regulus WB 18: 15-30.
 LORGE, Patric (1998) Eine Kartierung der Vorkommen von Schafstelze (*Motacilla flava*), Braunkehlchen (*Saxicola rubetra*) und Wiesenpieper (*Anthus pratensis*) in drei ausgewählten Grünlandgebieten Luxemburgs (Regulus Wissenschaftliche Berichte, Nr. 17, 1998)
 Lorgé P. (2000); Luxembourg. Pp 459 - 463 in HEATH M.F. & M.I. EVANS: Important Bird Areas in Europe. Priority Sites for Conservation. Volume 1: Northern Europe. BirdLife International Conservation Series No. 8, Cambridge, UK.
 Lorgé, P. (2007); Die Bestände von Rotmilan *Milvus milvus* und Schwarzmilan *Milvus migrans* in Luxemburg zwischen 1997 und 2003. Regulus WB 22: 30-36.
 Lorgé P. & G. Biver (2008); Artenschutzprogramm Steinkauz *Athene noctua*. Ministère du MELCHIOR, Ed. et al (1987) Atlas des Oiseaux Nicheurs du Grand-Duché de Luxembourg
 Lëtzebuurger Natur- a Vulleschutzliga
 VERHAEGEN, J.-P., DENDAL, A., 1988; Les prés sauvages de Cornely's Millen. Evaluation biologique et propositions de gestion. - Etude non publ. du Bureau Phragmites, Bernissart, Belgique
 WEISS, Jean (1995) Die Rote Liste der Brutvögel Luxemburgs
 Lëtzebuurger Natur- a Vulleschutzliga

5. SITE PROTECTION STATUS (optional)

5.1 Designation types at national and regional level:

[Back to top](#)

Code	Cover [%]	Code	Cover [%]	Code	Cover [%]
LU02	13.6	LU05	100.0	LU06	37.7

5.2 Relation of the described site with other sites:

designated at national or regional level:

Type code	Site name	Type	Cover [%]
LU02	Cornelysmillen - Schucklai	*	11.0
LU06	Troisvierges - Cornelysmillen	*	37.7
LU02	Hautbellain-Fooschtbaach	+	2.6
LU05	Naturpark Our	-	100.0

5.3 Site designation (optional)

Loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (Mém. A - N° 10 / 29 janvier 2004, p. 147) Règlement grand-ducal du 30 novembre 2012 portant désignation des zones de protection spéciale (Mém. A - N° 258 12 décembre 2012). Règlement grand-ducal du 24 mai 2023 désignant zone de protection spéciale la zone « Vallée de la Woltz et affluents de la source à Troisvierges ». #<http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2023/05/24/a271/jo#>

6. SITE MANAGEMENT

6.1 Body(ies) responsible for the site management:

[Back to top](#)

6.2 Management Plan(s):

An actual management plan does exist:

<input checked="" type="checkbox"/>	Yes	Name: Vallée de la Woltz et affluents Link: http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-adm-amin-2018-10-11-b3543-jo-fr-pdf.pdf
<input type="checkbox"/>	No, but in preparation	
<input type="checkbox"/>	No	

6.3 Conservation measures (optional)

GestionDe nombreux fonds de vallées sont occupés par des forêts d'épicéas. Des mesures de protection et de "réouverture" des fonds de vallées avec le réaménagement des prairies humides est une étape primordiale. Les nombreuses zones humides sont à entretenir régulièrement, pour débroussailler et garder le caractère ouvert de ces zones. En ce qui concerne les prairies humides abritant une population nicheuse d'espèces comme la Bergeronnette printanière et le Tarier des prés (Traquet tarier?), des contrats sont à proposer aux agriculteurs pour une fenaison tardive, qui donnera la possibilité aux oiseaux nicheurs d'élever leurs jeunes. Un suivi régulier et standardisé des populations d'oiseaux, surtout des espèces de l'Annexe I s'impose, notamment pour pouvoir réagir à court terme à des régressions de certaines espèces et d'y instaurer des mesures de gestion et de protection. Un système de panneaux explicatifs (directive 79/409/CEE, Zones Spéciales de Protection, Oiseaux présent sur le site) est à prévoir. Ces panneaux seront des outils de gestion pour informer les habitants de la région et les touristes sur les nécessités de la protection des oiseaux et de leurs habitats. Les objectifs spécifiques de conservation de la zone de protection spéciale, ainsi que les mesures de conservation spéciales à assurer afin de maintenir ou, le cas échéant, rétablir l'état de conservation favorable des espèces visées et de leurs habitats, en l'occurrence à travers les mesures de conservation visées aux articles 32 à 35 et 37 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, sont : 1° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations du Milan royal *Milvus milvus* et du Milan noir *Milvus migrans* : a) maintien et amélioration des zones de chasse correspondant à une mosaïque paysagère riche en prairies à fauchage échelonné et pâturages entrelacés de bandes enherbées, zones humides et jachères ; b) maintien et amélioration des zones de nidification correspondant à des lisières de forêts feuillues, des rangées d'arbres et des arbres solitaires ; c) préservation des arbres porteurs d'aire de rapace ; d) préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification ; 2° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations du Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*, du Busard des roseaux *Circus aeruginosus* et du Hibou des marais *Asio flammeus* : a) maintien et amélioration des zones d'hivernage ou de halte en période de migration ; b) maintien et amélioration des zones de chasse correspondant aux herbages, zones et friches humides, jachères et landes ; c) préservation de zones refuges dans les herbages en hiver ; d) préservation de la quiétude autour des dortoirs ; 3° rétablissement de l'état de conservation favorable des populations du Tarier des prés *Saxicola rubetra*, de la Bergeronnette printanière *Motacilla flava* et du Pipit farlouse *Anthus pratensis*, et des populations d'autres oiseaux prairiaux : a) maintien et amélioration d'une mosaïque paysagère de pâturages, de friches humides et de prairies humides à fauchage tardif, voire très tardif ; b) aménagement de bandes refuges dans les herbages, à fauchage très tardif ou pluriannuel ; 4° rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Vanneau huppé *Vanellus vanellus* : maintien, amélioration, voire restauration des zones de nourrissage correspondant aux herbages et friches humides, ainsi qu'aux labours ; 5° rétablissement de l'état de conservation favorable des

populations de la Bécassine des marais *Gallinago gallinago*, de la Bécassine sourde *Lymnocyptes minimus*, le Combattant varié *Philomachus pugnax* ou le Chevalier gambette *Tringa totanus*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des vasières et autres zones humides : maintien, amélioration, voire restauration des zones de nourrissage en période de migration ou d'hivernation, notamment des marais, vasières, prairies marécageuses, cariçaies, friches humides et d'autres dépressions humides dans les herbages et vallées à friches humides ; 6° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Râle d'eau *Rallus aquaticus*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des roselières, des mégaphorbiaies et autres zones humides : maintien, amélioration, voire restauration des habitats de nidification respectivement des aires de repos en halte de migration, notamment des roselières et mégaphorbiaies ; 7° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Grande Aigrette *Casmerodius albus* (syn. : *Egretta alba*) : a) maintien et amélioration des zones d'hivernage ou de halte en période de migration ; b) maintien, amélioration, voire restauration des zones de nourrissage correspondant aux herbages, zones et friches humides ; 8° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Cigogne noire *Ciconia nigra* : a) maintien et restauration des zones de nourrissage correspondant aux cours d'eau, fonds de vallées et autres habitats humides ; b) maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée ; c) préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours des zones de nourrissage ; 9° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Martin pêcheur *Alcedo atthis* et des populations d'autres oiseaux des cours ou plans d'eau : a) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure des cours ou plans d'eau ; b) maintien et amélioration des structures nécessaires pour la nidification ; 10° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations de la Sarcelle d'hiver *Anas crecca* et du Fuligule milouin *Aythya fuligula*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des plans d'eau : maintien, amélioration, voire restauration des aires de repos en halte de migration ou d'hivernation, voire des habitats de nidification, notamment des plans d'eau ; 11° rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de l'Alouette des champs *Alauda arvensis* et des populations d'autres oiseaux des paysages ouverts : a) maintien et amélioration des zones de nidification, notamment une mosaïque paysagère de surfaces herbacées maigres ; b) aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours ou de bandes refuges dans les herbages à fauchage très tardif ou pluriannuel ; 12° rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Caille des blés *Coturnix coturnix* : a) maintien et amélioration des zones de nidification, notamment d'une mosaïque paysagère de milieux ouverts ; b) préservation de la quiétude en période de reproduction ; c) promotion du fauchage très tardif pour les zones régulièrement occupées ; d) maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours et le long des chemins ruraux, ou de bandes refuges dans les herbages à fauchage très tardif ou pluriannuel ; 13° rétablissement de l'état de conservation favorable des populations de la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* et la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des structures paysagères et des herbages : a) maintien et restauration des zones de nidification et de chasse correspondant aux structures paysagères telles que murgiers, bandes enherbées, friches, buissons, broussailles, haies, arbres solitaires, groupes et rangées d'arbres dans les pâturages et prairies maigres à humides ; b) préservation de la quiétude dans les territoires, notamment de la Pie-grièche grise ; 14° rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Tourterelle des bois *Streptopelia turtur* : a) préservation et restauration des lisières structurées, des bosquets et des paysages semi-ouverts, notamment des milieux humides, ainsi que des futaies lumineuses, ripisylves et forêts alluviales ; b) restructuration horizontale et verticale des lisières et des futaies ; c) préservation et restauration des plaines alluviales avec des strates herbacées, buissonnantes et boisées diversement structurées ; d) aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours ou de bandes refuges dans les herbages à fauchage très tardif ou pluriannuel ; 15° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Bondrée apivore *Pernis apivorus* : a) maintien et amélioration des lisières forestières diversement structurées ; b) maintien et amélioration des zones de nidification et préservation des arbres porteurs d'aire de rapace ; c) maintien et amélioration des zones de nourrissage, notamment des milieux ouverts ou semi-ouverts intraforestiers, tels zones de chablis, clairières et boisements très clairs ; d) gestion extensive des milieux herbeux, non fauchés ou très tardivement ; 16° rétablissement du bon état écologique des eaux : a) amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée ; b) restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie ; c) aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau et autour des sources ; 17° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des plans d'eau et dépressions humides ; aménagement de bandes de protection herbagères autour des plans d'eau et dépressions humides ; 18° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des friches humides et des mégaphorbiaies ; fauchage très tardif et pluriannuel ; 19° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des roselières ; 20° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des prairies humides et des prairies maigres, y favoriser le fauchage tardif, voire très tardif et préserver des zones refuges fauchées pluriannuellement ; 21° promotion des programmes d'extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages, ainsi que des labours ; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, sans retournement, ni sursemis ; maintien et aménagement de bandes herbacées et de jachères en culture ; maintien et restauration d'une bande herbacée au pied et le long des structures paysagères et des chemins agricoles, ainsi qu'entre les cultures ; renonciation à l'emploi de fertilisants, rodenticides et insecticides ; 22° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation et extension surfacique des structures paysagères, tels que murgiers, chemins ruraux non-imperméabilisés, bandes herbacées, buissons, broussailles, haies, arbres solitaires, ainsi que groupes et rangées d'arbres ; élaboration d'un plan de gestion et d'entretien pluriannuel des structures paysagères ; 23° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation et restauration des différents types de futaies, notamment des hêtraies et forêts alluviales ou humides, y préserver des arbres à forte dimension, des arbres biotopes, des arbres morts et des classes d'âge avancées, ainsi que des lisières structurées ; aménagement d'îlots de vieillissement ; 24° maintien et amélioration des zones de nidification, ainsi que des aires de repos en période de migration et d'hivernation, notamment d'une mosaïque paysagère richement structurée ; 25° préservation de la quiétude des zones sensibles en période de nidification par la gestion des flux de visiteurs.

7. MAP OF THE SITES

[Back to top](#)

INSPIRE ID:

LU.MDDI.LU0002001

Map delivered as PDF in electronic format (optional)

Yes No

Reference(s) to the original map used for the digitalisation of the electronic boundaries (optional).